RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnels
Pôle des Affaires Institutionnelles

Affaire suivie par :
BOURDET Matthieu
Téléphone : 05 61 55 66 06
daji.elections@utoulouse.fr

Décision portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des personnels de l'Université de Toulouse au sein de la Commission paritaire d'établissement (CPE)
Scrutin du 03 décembre au 10 décembre 2026

Décision n° 2026-OR-128

LA PRÉSIDENTE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles R. 211-505 à R. 211-584 ;

Vu la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 qui porte adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;

Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif au téléservice dénommé « FranceConnect », créé par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État dans sa version consolidée ;

Vu le décret initial du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement (CPE) des établissements publics d'enseignement supérieur modifié par le décret 2026-330 du 28 avril 2026 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu la circulaire NOR : ESRH261O522C du 11 avril 2026 ;

Vu la délibération 2025/01-CA-036, en date du 7 avril 2025 portant le professeur Odile RAUZY à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Vu la décision n°2026-OR-056 fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'Université de Toulouse ;

Vu la décision 2026-OR-108 fixant les conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles 2026 de l'Université de Toulouse ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 24 septembre 2026 sur la décision n° 2026-OR-110 ;

Vu la décision 2026-OR-110 portant organisation des opérations électorales en vue de l'élection des représentants des personnels de l'Université de Toulouse au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) - Scrutin du 03 décembre au 10 décembre 2026 ;

Considérant l'ordre d'affichage des candidatures à la suite du tirage au sort effectué le 3 novembre 2026.

DECIDE

Article 1 : Recevabilité des candidatures

Après contrôle des pièces et de l'éligibilité des candidats, les listes suivantes sont déclarées recevables.
Elles apparaissent dans l'ordre défini par le tirage au sort du 3 novembre 2026 :

Premier groupe :

Corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels de laboratoire, corps des personnels ouvriers, corps des personnels de service, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé

Catégorie A :

- **Liste SNPTES-UNSA :**

1	Mme	ROUTABOUL	Corinne	Ingénieure d'études
2	M	MICOUD	Pierre	Ingénieur de recherche
3	Mme	PENARY	Marie	Assistante Ingénieure
4	M	LAVEDAN	Pierre	Ingénieur d'études
5	Mme	SCHIAVINATO	Stéphanie	Assistante Ingénieure
6	M	DE PARSEVAL	Philippe	Ingénieur de recherche

Catégorie B :

- **Liste SNPTES-UNSA :**

1	Mme	POUZAC	Karine	Technicienne
2	M	HEBERT	Frédéric	Technicien
3	Mme	EL MOUHMOUH	Aicha	Technicienne
4	M	MARIE	Réginald	Technicien

Catégorie C :

- **Liste SNPTES-UNSA :**

1	Mme	RODRIGUEZ	Maryse	Adjointe technique
2	M	LECHAIR	Sylvain	Adjoint technique
3	Mme	CHTAIRI	Farah	Adjointe technique
4	M	FOURNIE	Didier	Adjoint technique

Deuxième Groupe :

Corps de l'administration scolaire et universitaire, corps des agents administratifs des services déconcentrés et corps des adjoints administratifs des services déconcentrés

Catégorie A :

Pas de candidatures

Catégorie B :

Pas de candidatures

Catégorie C :

Pas de candidatures

Troisième groupe :

Corps des personnels des bibliothèques, corps des personnels de documentation et corps des personnels de magasinage

Catégorie A :

Pas de candidatures

Catégorie B :

Pas de candidatures

Catégorie C :

Pas de candidatures

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités.

Elle est affichée avec les professions de foi déposées, dans l'ordre déterminé par tirage au sort au bâtiment d'administration centrale sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 05 novembre 2026
La présidente de l'université Toulouse par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles
REJEK Adeline

